

plus de 45 heures par semaine), il y a eu une chute de la durée hebdomadaire dans ce secteur aussi.

Les congés payés. Dans la plupart des provinces, la loi fixe à deux semaines, au minimum, la durée des vacances payées (une semaine dans l'Ontario). En ce qui concerne les petits congés (jours fériés), la plupart des Canadiens peuvent compter sur neuf jours par an. On observe une tendance des administrations et des grosses sociétés à aller, dans ce domaine, plus loin que les petites entreprises.

Les niveaux de satisfaction. Il n'y a encore que peu d'études sur l'évolution de la morale du travail. Une étude conduite aux États-Unis en 1960 a montré que 80 p. 100 des travailleurs interrogés auraient continué à travailler même s'ils n'y avaient pas été obligés. En 1969, la proportion était tombée à 73,3 p. 100. Les études effectuées au Canada ne portent pas sur l'aspect moral du travail, mais sur la satisfaction que le travailleur peut en retirer. Les pouvoirs publics, le patronat et les syndicats reconnaissent aujourd'hui l'importance de ce facteur. Patrons et responsables syndicaux se préoccupent, par exemple, des symptômes de "dissatisfaction" qu'engendre le travail sur les chaînes de montage : monotonie, tensions dues aux cadences, etc. Ce serait d'ailleurs



La satisfaction retirée du travail

Satisfaction
(en pourcentage des réponses)

	Intrinsèque (1)			Extrinsèque (2)		
	élevée	moyenne	faible	élevée	moyenne	faible
Constr. automobile	15	41	44	34	47	19
Chimie	20	52	28	31	43	26
Constr. électrique	24	51	25	28	45	27
Raffinage pétrole	27	53	20	57	36	7
Imprimerie	18	51	31	30	48	22
Sidérurgie	17	53	30	32	48	20
Moyennes	20	50	30	36	45	19

1. Réponses aux questions: dans quelle mesure êtes-vous satisfait de l'intérêt que présente votre travail ? de la maîtrise que vous avez de son rythme et de sa qualité ? du champ d'exercice de vos capacités ? de l'impression de réussite que vous donne ce que vous faites ?

2. Réponses aux questions: dans quelle mesure êtes-vous satisfait de vos conditions matérielles de travail ? de vos possibilités d'avancement ? de votre rémunération ? de la stabilité de votre emploi ?

D'après J.J. Loubser and M. Fullan, *Industrial Conversion and Workers' Attitudes to Change in Different Industries*, in Task Force on Labour Relations, Study 12, *Information Canada*, octobre 1969.